Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D09_03_2026-DE

PLOUHARNEL
MER · NATURE · PATRIMOINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 20 avril 2026	Délibération N° 09-03-2026

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents :15

Votants : 18

Objet :

Election des délégués au syndicat départemental Morbihan Energies

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, M. Philippe BELZ, Mme Sophie BELLAY, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, Mme Caroline LE BARON, M. Eddy LEMAITRE, Mme Laurence MONFORT, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE, Mme Christine HOCHARD.

Absents excusés : Monsieur Guillaume BEDIN absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, M. Philippe DELHAYE absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Julien GOSSE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Philippe BELZ et M. David MARY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-7 et L.5211.-7 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 08-29 du 07 mars 2008 relatif au syndicat départemental d'Energies du Morbihan ;
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité du Morbihan ;
En application de l'article 43 de la loi « NoTRe » du 07 août 2015, la commune doit procéder à la désignation de deux représentants issus du Conseil Municipal ;
M. le Maire rappelle que les dispositions de l'élection des délégués se fait selon les mêmes modalités que pour l'élection du Maire ;
Il propose les candidatures suivantes pour la désignation des délégués :

- M. Angelo GIGLIA – membre titulaire
- M. Guillaume BEDIN – membre titulaire

Les membres du conseil municipal décident de ne pas voter à scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité la désignation des délégués titulaires au Syndicat Départemental Morbihan Energies :

- M. Angelo GIGLIA – membre titulaire
- M. Guillaume BEDIN – membre titulaire

Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Plouharnel, le 21 avril 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

MAIRIE DE PLOUHARNEL (56340) MORBIHAN